



Assemblée générale

Distr. générale
19 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 22 q) de l'ordre du jour provisoire*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Note du Secrétaire général

1. Le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour 2001 est soumis à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 54/280 de l'Assemblée générale, annexe). Le Secrétaire exécutif fera rapport sur les activités récentes de la Commission dans sa déclaration à l'Assemblée générale.

2. Comme il n'existe qu'un nombre limité d'exemplaires du rapport, il n'a pas été possible de le distribuer aussi largement que d'habitude. Les délégations sont donc priées d'apporter l'exemplaire qui leur a été remis pour les débats sur ce point.

* A/57/150.

